

Image not found or type unknown



## Une question de droit

Par **Le Verbivore**, le **19/02/2025 à 13:27**

**Bonjour,**

Qu'est-ce que le Droit minier ?

**Merci**

Par **Pierrepauljean**, le **19/02/2025 à 13:42**

Bonjour????

Par **Lingénu**, le **19/02/2025 à 15:01**

Bonjour,

Le droit minier est le droit applicable à l'extraction, soit en profondeur soit en surface, des substances minérales ou fossiles énumérées à l'article L111-1 du code minier.

Ces substances échappent au régime commun de la propriété. Le propriétaire du sol n'en est pas propriétaire. Elles sont administrées par l'Etat.

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2025 à 09:49**

Bonjour,

je cite : code minier, dila, légifrance :

[quote]

Article L111-1

Version en vigueur depuis le 15 avril 2022

[Modifié par Ordonnance n°2022-536 du 13 avril 2022 - art. 3](#)

Relèvent du régime légal des mines les gîtes renfermés dans le sein de la terre ou existant à la surface connus pour contenir les substances minérales ou fossiles suivantes :

1° Des hydrocarbures et des combustibles fossiles, la tourbe exceptée, qu'ils soient sous forme solide, liquide ou gazeuse, du graphite, du diamant ;

2° Des sels de sodium et de potassium à l'état solide ou en dissolution, à l'exception de ceux contenus dans les eaux salées utilisées à des fins thérapeutiques ou de loisirs ;

3° De l'alun, des sulfates autres que les sulfates alcalino-terreux ;

[...]

[/quote]

Source :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036435815/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036435815/)